

# Quelle proximité entre le Service public de l'emploi et les jeunes en dispositifs d'insertion professionnelle ?

Lorsqu'ils bénéficient d'un dispositif d'insertion professionnelle, mais aussi en amont ou en aval de celui-ci, les jeunes peuvent se tourner vers Pôle emploi ou les missions locales. Le panel Trajam - Trajectoire des jeunes appariées aux mesures actives du marché du travail -, exploité ici pour la première fois, permet notamment de suivre la proportion de jeunes qui nouent, à l'occasion de leur passage en dispositif d'insertion professionnelle, des liens avec ces deux principaux opérateurs du Service public de l'emploi (SPE).

Entre 2013 et 2015, plus de huit jeunes sur dix passés par un contrat aidé, une école de la deuxième chance ou un établissement pour l'insertion dans l'emploi, sont en contact avec l'un ou l'autre des deux opérateurs du SPE, que ce soit avant ou après leur passage dans le dispositif. L'opérateur de référence peut cependant différer selon les dispositifs.

Les liens avec ces deux opérateurs sont plus ténus pour les jeunes en service civique ou en alternance : au maximum la moitié d'entre eux y font appel avant l'entrée en dispositif, et ils sont entre six et sept sur dix à le faire à la sortie. Ces dispositifs ne ciblant pas uniquement les personnes éloignées du marché du travail, ils sont moins étroitement associés au SPE.

Les politiques publiques d'insertion professionnelle, en particulier celles qui concernent les jeunes, recouvrent un large éventail de dispositifs : contrats aidés, contrats d'alternance, accompagnements individuels et collectifs au sein de struc-

tures dédiées aux jeunes. Chacune de ces politiques est suivie grâce à un système d'information distinct, ce qui rend difficile le suivi des parcours d'insertion professionnelle des jeunes. Pour pallier cette difficulté, la Dares a constitué un panel portant sur les TRAjectoires des Jeunes Appariées aux Mesures actives du marché du travail (Trajam), inédit dans le champ de l'insertion professionnelle par le nombre de dispositifs qu'il intègre (encadré 1).

Cette étude est la première exploitation de cette nouvelle source. Elle s'intéresse à la manière dont les liens entre les jeunes et les deux principaux opérateurs du Service public de l'emploi (Pôle emploi et les missions locales, encadré 2) s'articulent avec les différents dispositifs d'insertion professionnelle<sup>1</sup>. Pour quels dispositifs les bénéficiaires entretiennent-ils le plus de liens avec le Service public de l'emploi (SPE), et avec quel opérateur en particulier ?

## Les bénéficiaires de contrats aidés très souvent en lien avec Pôle emploi ou les missions locales

Les jeunes entretiennent avec le SPE<sup>2</sup> des liens plus ou moins rapprochés selon le type de dispositifs par lequel ils passent. Pour les jeunes entrés en contrats aidés en 2014, étant donné le rôle de prescripteur joué par les opérateurs du SPE, les liens sont particulièrement étroits. Plus de 85 % d'entre eux sont en lien avec l'un ou l'autre des deux

<sup>1</sup> Les dispositifs retenus ici sont les contrats aidés (contrat unique d'insertion - CUI, emplois d'avenir, insertion par l'activité économique - IAE), les dispositifs jeunes (service civique, école de la deuxième chance - E2C, établissement pour l'insertion dans l'emploi - Epide) et l'alternance (contrats d'apprentissage et de professionnalisation) (encadré 1).

<sup>2</sup> Le lien avec Pôle emploi correspond ici à l'inscription auprès de l'opérateur. En l'absence de dates d'inscription dans le système d'information des missions locales, le lien avec ces dernières est identifié de manière un peu différente, en fonction de l'existence d'un contact significatif dans le mois en cours ou les 5 précédents (encadré 1). Ce contact peut ou non avoir lieu durant un dispositif prescrit par les missions locales (i. e. contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis) ; accompagnement lié à l'accord national interprofessionnel (ANI) ; ou encore, pour les périodes plus récentes : parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea) et Garantie Jeunes).

opérateurs au moins un mois entre janvier 2013 et la date d'entrée dans leur contrat aidé (tableau 1). Ils continuent à être en lien avec le SPE pendant leur contrat aidé : en moyenne entre 2013 et 2015, c'est le cas de sept jeunes sur dix en IAE ou en CUI, et de près de neuf sur dix pour ceux en emplois d'avenir. Durant le contrat, les conseillers du SPE sont mobilisés pour être en appui des jeunes, servir de relais avec l'entreprise ou d'autres institutions, et les aider à envisager la suite de leur parcours. Les jeunes sortis de contrats aidés en 2014 continuent à entretenir des liens avec le SPE dans plus de huit cas sur dix.

Les opérateurs impliqués administrativement dans l'entrée en contrat aidé varient selon le cas de figure : les emplois d'avenir sont prescrits par les missions locales, les CUI majoritairement par Pôle emploi (même si les missions locales peuvent également en prescrire), et l'entrée en IAE nécessite un agrément qui est exclusivement délivré par Pôle emploi sur la période considérée. En toute logique, la part de jeunes en lien avec l'opérateur impliqué administrativement dans son entrée en dispositif est importante. Ainsi, les missions locales sont les opérateurs qui suivent au premier chef les jeunes passés par les emplois d'avenir. De façon plus surprenante, une majorité des jeunes en CUI ou IAE sont en contact avec les missions locales, alors qu'elles prescrivent peu ces contrats en ce qui concerne les CUI, et ne sont pas l'opérateur chargé de délivrer l'agrément pour l'IAE : ce lien pourrait s'expliquer par le fait que les contrats aidés s'adressent à un public en difficulté qui peut avoir des problématiques plus larges que celle de l'insertion professionnelle (problématique financière, de santé, de logement, etc.), ce qui correspond précisément au public cible des missions locales. Les jeunes peuvent être simultanément inscrits à Pôle emploi et en lien avec une mission locale. Suivant le type de contrat aidé et le moment d'observation (avant ou après leur passage dans le dispositif), c'est le cas de cinq à sept jeunes sur dix (cf. éclairage), ce qui donne lieu à une coordination institutionnelle entre les deux opérateurs.

## Davantage de liens avec les opérateurs du SPE pour les E2C et Epide que pour les services civiques

Tout comme les jeunes passant par un contrat aidé, les bénéficiaires des dispositifs d'insertion professionnelle dédiés aux jeunes (service civique, Epide, Écoles de la deuxième chance) sont nombreux à entretenir des liens avec le SPE durant leur parcours.

La proportion de jeunes passant par les E2C et les Epide qui sont en contact avec le SPE apparaît particulièrement élevée, proche de celles pour les contrats aidés. Avant l'entrée dans ces établissements, neuf jeunes sur dix sont concernés (tableau 2). Durant leur passage dans ces deux dispositifs, ils sont sept sur dix, ces structures, très encadrantes, prenant le relais pour l'accompagnement. À la sortie, les parts de jeunes en lien avec l'un ou l'autre des deux opérateurs retrouvent les niveaux atteints avant l'entrée. Ces dispositifs intensifs, particulièrement adaptés aux jeunes très éloignés de l'emploi, sont souvent suivis en priorité par les missions locales [1] : le lien est donc plus

fréquent qu'avec Pôle emploi (20 points de différence au minimum, avant, pendant et après le passage dans le dispositif). Il existe souvent un lien simultané avec Pôle emploi et les missions locales (Éclairage).

Les volontaires du service civique entretiennent moins souvent de liens avec le SPE que les bénéficiaires des E2C et des Epide, que ce soit avant, pendant ou après le dispositif. À la sortie par exemple, ils sont 69 % à être en contact avec le SPE, contre plus de 90 % pour les E2C et les Epide. Ce lien plus distendu peut s'expliquer par le fait que le service civique est avant tout un engagement citoyen ouvert à un large public jeune, bien au-delà du seul public en situation d'insertion professionnelle.

## Des alternants moins en contact avec le SPE

Parmi tous les dispositifs considérés, les jeunes en alternance sont les moins en lien avec le SPE. Seuls quatre jeunes sur dix ont des contacts avec Pôle emploi ou les missions locales avant leur entrée en alternance, contre neuf sur dix avant un contrat aidé, par exemple (tableau 3). À la sortie, 55 % des jeunes en contrat de professionnalisation et 71 % de ceux en apprentissage ont un lien avec le SPE (contre plus de 80 % pour les contrats aidés). L'alternance peut s'inscrire dans un parcours classique de formation initiale sans problème particulier d'insertion, ne justifiant donc pas de se mettre en lien avec le SPE. Si un jeune alternant rencontre une difficulté socio-professionnelle pendant son contrat, il peut bénéficier de l'accompagnement du centre de formation dont il dépend, alors que les bénéficiaires de contrats aidés dépendent majoritairement des structures du SPE.

Comparativement aux autres dispositifs, la prévalence de Pôle emploi est notable dans le cas de l'alternance, notamment à l'issue du passage dans ce type de contrat. Les alternants sont plus nombreux à avoir des droits à l'assurance chômage, ce qui peut les conduire à se tourner préférentiellement vers Pôle emploi.

## Un lien avec le SPE qui préexiste souvent à l'entrée dans les dispositifs et perdue à la sortie

Les jeunes bénéficiaires de contrats aidés, de dispositifs d'insertion professionnelle dédiés à ce public, ou de contrats en alternance, rentrent souvent dans ces dispositifs alors qu'ils sont déjà en contact avec Pôle emploi ou les missions locales et, à la sortie, sont fréquemment suivis par le SPE. Ces liens sont notamment forts pour les dispositifs ciblés sur les publics plus fragiles. Pour les E2C, les Epide ou les contrats aidés, environ neuf jeunes sur dix sont déjà en contact avec le SPE avant l'entrée dans le dispositif, et ces taux restent dans les mêmes ordres de grandeur à la sortie. Pour les autres dispositifs (service civique et alternance), ce lien avec le SPE reste notable : il concerne entre quatre et cinq jeunes sur dix avant l'entrée, et entre six et sept jeunes sur dix à la sortie.

	En lien avec Pôle emploi			En lien avec une mission locale			En lien avec une mission locale ou avec Pôle emploi		
	avant	pendant	après	avant	pendant	après	avant	pendant	après

TABLEAU 1 | ...leur contrat aidé

CUI	81	46	72	77	56	63	96	73	85
Emploi d'avenir	77	26	79	97	86	89	99	87	96
IAE	69	50	71	74	58	69	85	70	84

TABLEAU 2 | ...un dispositif d'insertion professionnelle spécifique pour les jeunes

Service civique	41	22	58	39	32	45	54	41	69
E2C	64	46	62	89	68	86	91	72	90
Evide	52	39	69	86	67	89	92	71	94

TABLEAU 3 | ...leur contrat d'alternance

Contrat d'apprentissage	27	5	64	27	15	33	38	17	71
Contrat de professionnalisation	33	11	52	22	12	19	38	18	55

Note 1 : plus la case se rapproche du rouge, moins la proportion est élevée, plus la case se rapproche du vert, plus la proportion est élevée.

Note 2 : - avant le dispositif : période entre janvier 2013 et l'entrée en dispositif en 2014.

- pendant le dispositif : période en dispositif en 2013, 2014 ou 2015.

- après le dispositif : période entre la sortie de dispositif en 2014 et décembre 2015.

Lecture :

1 | 81 % des jeunes entrés en CUI en 2014 ont été en lien au moins un mois avec une agence Pôle emploi entre janvier 2013 et le début du CUI.

2 | En moyenne, 32 % des jeunes en Service civique en 2013, 2014 ou 2015 ont été en lien au moins un mois avec une mission locale durant leur Service civique.

3 | 71 % des jeunes sortis de contrat d'apprentissage en 2014 ont été au moins un mois en contact avec une mission locale ou une agence Pôle emploi entre la fin de leur contrat et décembre 2015.

Champ : France, jeunes de 16 à 25 ans passés par au moins un dispositif d'insertion professionnelle présent dans Trajam en 2013, 2014 ou 2015.

Source : panel Trajam, Dares.

## Encadré 1 • Le panel « Trajectoire des jeunes appariés aux mesures actives du marché du travail » (Trajam)

La première version du panel Trajectoire des jeunes appariés aux mesures actives du marché du travail (Trajam) permet de suivre les jeunes âgés de 16 à 35 ans passés dans différents dispositifs entre 2010 et 2015 :

- lien avec les deux principaux opérateurs du SPE un mois donné :
  - inscription à Pôle emploi avec ou sans contact avec un conseiller
  - relation avec une mission locale au cours du mois ou des cinq précédents, pouvant prendre les formes suivantes : entretien individuel, visite, e-mail, téléphone, atelier, information collective, entretien partenaire ;
- dispositifs d'insertion professionnelle spécifiques pour les jeunes (16-25 ans) : établissement pour l'insertion dans l'emploi (Evide), écoles de la deuxième chance (E2C), service civique ;
- contrats aidés : contrat unique d'insertion (CUI), emplois d'avenir, insertion par l'activité économique (IAE) ;
- alternance : contrats d'apprentissage et de professionnalisation.

Depuis la conclusion de l'étude, le panel Trajam a été repondéré avant sa mise à disposition pour les utilisateurs. Un *Document d'études* de la Dares sur le panel Trajam, à paraître en 2022, en détaillera les modalités. Certains chiffres pourraient donc légèrement différer des résultats présentés ici s'ils sont recalculés avec cette nouvelle pondération [2] [3].

Pour plus de détails, se reporter à l'encadré [en ligne](#).

## Encadré 2 • Les rôles de Pôle emploi et des missions locales dans l'accompagnement des jeunes

Les missions locales sont spécialisées dans l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans. Elles adoptent une approche globale de l'insertion, qui intègre l'emploi mais aussi d'autres aspects (mobilité, logement, etc.) susceptibles d'être des freins périphériques au retour à l'emploi.

Pôle emploi est chargé du versement des indemnités chômage et de l'accompagnement de l'ensemble des demandeurs d'emploi. Depuis 2015, il propose l'accompagnement intensif des jeunes (AIJ). Ce dispositif s'adresse aux personnes de 16 à 29 ans en difficulté d'insertion et dure de 3 à 6 mois.

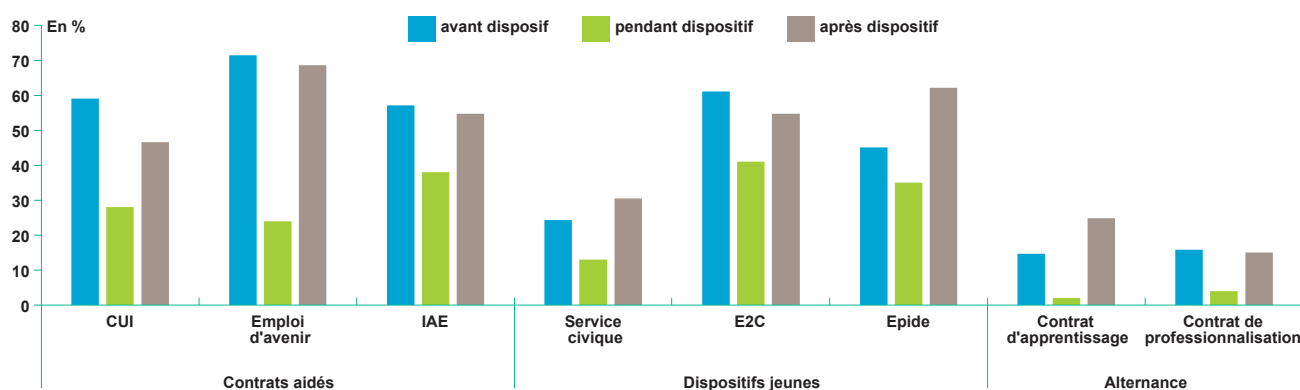
## ÉCLAIRAGE | Des jeunes souvent en lien simultanément avec Pôle emploi et les missions locales

Les jeunes peuvent entretenir simultanément des liens avec Pôle emploi et les missions locales. Ainsi, en moyenne entre 2013 et 2015, parmi les jeunes en contact avec une mission locale, 53 % sont en même temps inscrits à Pôle emploi. Symétriquement, parmi les jeunes inscrits à Pôle emploi, 37 % sont simultanément en lien avec une mission locale.

Ce double lien est plus ou moins prégnant selon les dispositifs considérés (graphique A). Il varie entre moins de 5 % pour l'alternance et 40 % environ lors des passages en E2C, Epide ou IAE. Ce double suivi, tout comme le suivi par un seul opérateur, est plus fréquent avant ou après le dispositif que pendant, et ce quel que soit le dispositif considéré.

Ce double suivi résulte généralement d'une coordination institutionnalisée des acteurs. Cette dernière se matérialise d'ailleurs par une co-traitance du suivi des jeunes par les deux opérateurs depuis l'accord-cadre de 2010 et, depuis 2015, par la délégation du suivi de certains jeunes inscrits à Pôle emploi aux missions locales, en fonction des problématiques à traiter. En pratique, un des deux opérateurs peut conseiller à un jeune d'entrer en contact avec l'autre structure pour bénéficier d'une aide ou d'un dispositif spécifique : par exemple, certaines formations sont prescrites exclusivement par Pôle emploi, alors que les emplois d'avenir sont uniquement prescrits par les missions locales. Un opérateur peut également orienter le jeune vers l'autre structure si l'accompagnement qu'elle propose apparaît plus adapté à son profil.

**GRAPHIQUE A | Taux de jeunes entretenant simultanément des liens avec Pôle emploi et une mission locale, avant, pendant et après leur dispositif**



Lecture : les jeunes entrés en CUI en 2014 sont 59 % à entretenir simultanément des liens avec Pôle emploi et une mission locale au moins un mois entre janvier 2013 et l'entrée en dispositif. Les jeunes en CUI en 2013, 2014 ou 2015 sont en moyenne 28 % à entretenir simultanément des liens au moins un mois durant l'année avec Pôle emploi et une mission locale. Les jeunes sortis de CUI en 2014 sont 47 % à entretenir simultanément des liens avec Pôle emploi et une mission locale au moins un mois entre la sortie du dispositif et décembre 2015.

Champ : France ; jeunes de 16 à 25 ans, présents dans un dispositif d'insertion en 2013, 2014 ou 2015.

Source : panel Trajam, Dares.

### Pour en savoir plus

- [1] E. Arnoult et J. Ghrairi (2022), [Vers quel intermédiaire de placement se tournent les jeunes qui recherchent leur premier emploi?](#) *Dares Analyses*, janvier, n° 1.
- [2] M. Borel, J. Hervelin, M. Kacy, C. Reist (2022), « Le panel Trajam (TRAjectoires des Jeunes Appariées aux Mesures actives du marché du travail) 2010-2015 : présentation et conseils d'utilisation », *Document d'études*, à paraître.
- [3] M. Borel, M. Kacy, C. Reist (2022), « Trajam : un panel administratif repondéré pour prendre en compte l'absence de clé d'appariement », *Journées de Méthodologie Statistique*, Insee, à paraître.

Marie Borel (Dares)

**Directeur de la publication**  
Michel Houdebine

**Directrice de la rédaction**  
Anne-Juliette Bessone

**Secrétaires de rédaction**  
Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere

**Maquettistes**  
Valérie Olivier, Bruno Pezzali

**Mise en page et impression**  
Dares, ministère du Travail,  
de l'Emploi et de l'Insertion

**Dépôt légal**  
à parution

**Numéro de commission paritaire**  
3124 AD. ISSN 2109 – 4128  
et ISSN 22674756

**Réponses à la demande**  
dares.communication@travail.gouv.fr

**Contact presse**  
Joris Aubrespin-Marsal  
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

[dares.travail-emploi.gouv.fr](http://dares.travail-emploi.gouv.fr)

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES  
ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

STATISTIQUE  
PUBLIQUE